Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE, DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Mission de la stratégie et des systèmes d'information** **Sous-direction de l'innovation** Bureau des relations européennes et de la coopération internationale Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Blaise FOREST/Jérôme LERBOURG Tél : 01.49.55.42.18/51.66 Fax : 01.49.55.80.98	**CIRCULAIRE** **DGER/MSSI/SDI/C2011-2006** **Date: 13 avril 2011**

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexes : 0

Le Ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire
à
(cf. destinataires in fine)

Objet : recensement des actions de coopération internationale de l'enseignement agricole technique et supérieur, public et privé.

Textes de référence :
- Code rural et de la pêche maritime,

- Circulaire DGER/SDI/C2011-2001 du 24/01/2011 relative aux démarches et formalités à accomplir, lors de la réalisation de stages et séjours linguistiques à l'étranger pour les apprenants (élèves, étudiants, apprentis) de l'enseignement technique agricole, et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires, publics et privés,

- notes de service annuelles sur les modalités d'attribution des allocations d'échanges linguistiques pour les élèves des classes de CAPA, BEPA, seconde, 1ère et terminale (voyageant en groupe), en formation initiale scolaire dans les établissements d'enseignement agricole,

- notes de service annuelles sur les modalités d'attribution des bourses de stage individuel à l'étranger pour les élèves préparant un baccalauréat technologique, un baccalauréat professionnel, un brevet de technicien agricole ou un brevet de technicien supérieur agricole, en formation,

- notes de service annuelles sur les modalités d'attribution de bourses de stage à l'étranger aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager

Résumé : cette circulaire fournit les éléments de contexte et les objectifs d'HERMÈS, nouvel outil d'enquête en ligne permettant le recensement des actions de coopération internationale de l'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires, supérieur et technique, public et privé. Ces actions peuvent être passées ou à venir. Elle fournit également le calendrier des saisies dans la base.

Mots-clés : actions de coopération internationale ; mobilité ; recensement ; valorisation

Destinataires	
Pour exécution : - Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, - Mesdames et Messieurs des directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, - Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles EPLEFPA), - Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements d'enseignement agricole technique privés, - Messieurs les directeurs généraux des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager, publics et privés.	Pour information : - Administration centrale, - M. le Vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, - M. le Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole, - Fédérations nationales de l'enseignement agricole privé, - Syndicats nationaux de l'enseignement agricole public

En application de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, les établissements de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

HERMÈS, outil d'analyse prospectif en ligne, a été élaboré pour permettre d'avoir une vision globale en temps réel des actions de coopération internationale menées dans l'enseignement agricole. Il a pour objectif d'évaluer, d'orienter et de consolider les choix stratégiques de la politique de coopération internationale de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires au niveau national (Direction générale de l'enseignement et de la recherche, DGER), régional (Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, DRAAF/DAAF) et local (établissements).

Cet outil a été mis en place avec la collaboration de la Mission de la stratégie et des systèmes d'information (MISSI) de la DGER.

L'enseignement agricole public et privé, technique et supérieur est concerné. L'outil permet un suivi en temps réel des actions. **Il sera renseigné au niveau local par les établissements et au niveau régional par les DRAAF/DAAF.**

HERMÈS comporte deux entrées : les actions prévisionnelles et réalisées.

Remarque : *Hermès doit permettre, de par ses fonctionnalités, de fournir des données fiables sur les déplacements à l'étranger, en cours ou prévus, notamment en cas d'événement inattendu susceptible de donner lieu à une consigne de rapatriement immédiat (séisme, catastrophe naturelle, événement politique, épidémie...).*

1/ Contexte

Deux bases de données fournissent actuellement les informations nécessaires à la conduite de la mission :

- la base de données BOURSEINTER qui renseigne sur les mobilités financées par la DGER (stages à l'étranger et séjours linguistiques) ;
- la base de données régionales renseignée par les chargés de coopération internationale au sein des DRAAF/DAAF ;

HERMÈS remplace ces deux enquêtes et permet de suivre en temps réel les actions à l'international des établissements en termes de :

- destinations ;
- typologies des actions : stages individuels, mobilités collectives, périodes de formation, mobilités académiques, séminaires, colloques, actions d'éducation au développement (EAD) ...
- catégories individus concernés : apprenants, enseignants, administratifs...
- financements : MAAPRAT, Programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie, collectivités territoriales, établissements, autres...

2/ Objectifs

HERMÈS a pour objectif de recenser TOUTES les actions menées à l'international par les établissements. Il propose à l'utilisateur des analyses graphiques des données, des tableaux de suivi ou encore des calendriers d'activités, qu'elles soient réalisées ou à venir.

L'outil permet un recensement facile et agréable, de par sa conception, de toutes les actions portées par les DRAAF/DAAF et par les établissements d'enseignement agricole, de les valoriser en les faisant connaitre et d'en proposer, à la connaissance d'un large public, un panorama fin et riche.
HERMÈS contribue ainsi au rayonnement local, régional, national voire international des établissements de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

La saisie des actions (bourses de stage, séjours linguistiques, mobilités académiques, actions financées dans le cadre du Plan Stratégique d'Influence, etc ...) est indispensable pour bénéficier d'un financement du MAAPRAT.

➢ Intérêts pour les établissements d'enseignement agricole

- **En interne**

HERMÈS est la mémoire des actions conduites à l'international par les établissements et permet d'appréhender les orientations locale, régionale et nationale de la mission. C'est un outil collaboratif qui propose une vision partagée des activités.

Pour l'enseignement supérieur, les données saisies permettent de préparer les entretiens de gestion annuels avec l'administration centrale.

- **En externe**

Les analyses mises à disposition peuvent favoriser la communication avec les financeurs potentiels et les partenaires de l'établissement. Elles sont susceptibles également d'apporter un support au dialogue avec les parents d'élèves et les apprenants. HERMÈS permet aux établissements de communiquer sur leurs actions à l'international et de rayonner auprès de leurs publics potentiels.

➢ Intérêts pour les DRAAF/DAAF (enseignement technique)

- **En interne**

✓ la base recense l'ensemble des actions régionales de coopération internationale des établissements d'enseignement agricole technique publics et privés ;
✓ les données saisies par les établissements d'enseignement agricole et validées par les chargés de coopération internationale dans les DRAAF/DAAF permettent de préparer les entretiens de gestion annuels avec l'administration centrale (via les indicateurs de la Loi organique relative aux lois de finances) ;
✓ enfin, la validation définitive par les DRAAF/DAAF, le 31 décembre, des actions réalisées au cours de l'année civile autorise leur exploitation à tous les échelons.

- **En externe**

HERMÈS est un outil de communication qui permet de décrire les actions régionales et d'expliquer les orientations du DRAAF/DAAF. C'est entre autre un outil de valorisation de la mobilité régionale, soit auprès des autres régions, soit auprès des partenaires extérieurs de la DRAAF/DAAF.

➢ Intérêts pour l'Administration centrale

HERMÈS permet de suivre, d'évaluer et d'orienter la mission de coopération internationale de manière à ce qu'elle soit cohérente avec les priorités de l'État. La base garantit un bon suivi et une valorisation de l'utilisation des crédits de l'État. Enfin, HERMÈS livre un portrait exhaustif de la mission de coopération internationale de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires (en termes de typologie des actions, de financements ou de publics)
Les informations recensées permettent d'élaborer des indicateurs utiles au pilotage de la mission.

3/ Modalités d'utilisation d'HERMÈS

Une campagne correspond à l'ensemble des données saisies sur HERMÈS au cours d'une année civile n.

Pour l'enseignement technique :

L'accès nécessite un identifiant et un mot de passe qui seront envoyés à l'adresse mail institutionnelle de chaque établissement ainsi qu'aux DRAAF/DAAF.

La saisie est effectuée en se connectant à l'adresse suivante :

https://sphinx.educagri.fr/DGER/hermes2011/Etab.htm

Ce sont les directeurs qui désignent le ou les correspondant(s) HERMÈS au sein des établissements.

Les DRAAF/DAAF disposent des identifiants et des mots de passe de l'ensemble des établissements d'enseignement technique, publics et privés, de leur région.

Les établissements publics et privés effectuent les saisies de l'enquête tout au long de la campagne.

Pour les DRAAF/DAAF :

En tant qu'autorité académique, ils effectuent une première extraction des données de la campagne au 30 septembre de l'année n. Cette information, même partielle, sert de base au dialogue de gestion de l'automne et permet de préparer la dotation budgétaire de l'année n+1.

Ils effectuent la validation définitive de l'ensemble des actions en région à la fin de la campagne (soit le 31 décembre de l'année n). La DGER effectue une extraction et une validation finale des saisies à partir du 1er janvier de l'année n+1.

Par ailleurs, les DRAAF/DAAF disposent de leurs propres identifiants et mots de passe pour saisir leurs propres actions liées à la mission de coopération internationale : réunions avec les correspondants en charge de la coopération internationale dans les établissements, actions de formation, missions à l'étranger, etc...

La saisie est effectuée en se connectant à l'adresse suivante :

https://sphinx.educagri.fr/DGER/hermes2011/SRFD.htm

Pour les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager :

L'accès nécessite un identifiant et un mot de passe qui sont envoyés aux directeurs. Ceux-ci désignent le ou les agent(s) chargé(s) de la saisie.

La saisie est effectuée en se connectant à l'adresse suivante :

https://sphinx.educagri.fr/DGER/hermes2011/Etab.htm

La saisie s'effectue tout au long de la campagne n. La DGER effectue une extraction et une validation à partir du 1er janvier de l'année n+1, afin de préparer la dotation de l'année n + 1 dans la limite des crédits disponibles.

L'accès en consultation de toutes les actions saisies dans HERMÈS est ouvert à tous les utilisateurs.

Enfin, le manuel de procédure d'utilisation des fonctionnalités d'HERMÈS est disponible sur le site

Je vous prie de bien vouloir assurer une large diffusion de cette circulaire et de me faire part de toute difficulté rencontrée lors de sa mise en œuvre.

Le Directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Jean-Pascal FAYOLLE